

2023-2635
2024-03-04

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2635
2024-03-04

**SAFER'S
TROUNCE INSECTICIDE POUR PELOUSE ET GAZON**

SOLUTION

Pour usage extérieur sur les pelouses et les gazons autour des bâtiments pour tuer les punaises
des céréales, les fourmis et les perce-oreilles

PRINCIPES ACTIFS:

Sels de potassium d'acides gras	20,0%
Pyréthrine	0,2%

NO. D'ENR. 28681 LOI P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER:

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

DOMESTIQUE

CONTENU NET: 500 ml.

Woodstream Canada Corporation
Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton, ON, L6S 6G2
1-800-800-1819

2023-2635
2024-03-04

Safer's Trounce Insecticide pour pelouses et gazon est un produit à action rapide, non résiduel.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires

PREMIERS SOINS:

SI AVALER: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI SUR LA PEAU/VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI DANS LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI INNALER: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation du produit avec vous pour les fournir au médecin traitant.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient un distillat de pétrole. Faire vomir peut causer une pneumonie. Traiter symptomatiquement.

PRÉPARATION DU MÉLANGE: Bien mélanger avant l'utilisation. Ajouter 50ml. de Safer's Trounce Insecticide pour Pelouse et Gazon à 1 litre d'eau. Bien mélanger. Utiliser avec un pulvérisateur à gâchette, manuel ou à dos.

MODE D'EMPLOI:

INSECTES SUR LA PELOUSE: Pour tuer les punaises des céréales, fourmis et perces-oreille dans la pelouse et le gazon. Dès la première apparition, pulvériser sur les insectes jusqu'à ce qu'ils soient mouillés. Une couverture complète est essentielle pour assurer un tue efficace. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Le contenu complet du récipient (1 L) couvrira environ de 7 à 21 mètres carrés, selon la sévérité de l'infestation.

Dans les endroits hautement infestées d'insectes, appliquer le contenu du récipient (1 L) uniformément sur 7 mètre carrés. Dans les endroits où la population d'insecte est basse, la couverture peut être augmentée jusqu'à 21 mètres carrés. **NE PAS** dépasser 0.143 L de solution diluée/m². Le traitement peut être répété après 10 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irritant sévère pour les yeux et la peau. **ÉVITER TOUT** contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant potentiel de la peau. **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché. **NE PAS** appliquer à l'aide d'un équipement portatif fixe de nébulisation ou de brumisation. **NE PAS** appliquer en pulvérisation spatiale. **NE PAS** appliquer pendant la floraison ou lorsque la température dépasse 28° C. Ce produit est toxique pour les poissons. **NE PAS** l'appliquer là où des ruissellements peuvent se produire. **NE PAS** contaminer les lacs, les étangs et les ruisseaux. **NE PAS** utiliser sur les pois de senteur, les capucines et les fougères fines. Les schizanthus peuvent être sensibles à la pulvérisation de ce produit sur leurs feuilles. En cas de doute quant à la sensibilité d'une espèce, faire un essai sur une petite surface avant de traiter toute la plante.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. **Toxique pour les abeilles.** Éviter d'appliquer près de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent inclure les insectes prédateurs et parasites, les araignées et les acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION: NE PAS réutiliser le contenant vide. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.